

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON / M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Autorisation d'un déplacement au Japon et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Décembre 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le principe d'un déplacement au Japon d'une délégation du Conseil départemental, en décembre 2016, afin d'y rencontrer les autorités locales, les représentants de la société civile dont ceux du monde économique et d'y représenter la collectivité,
- de reconnaître l'intérêt départemental de ce déplacement,
- de valider la composition prévisionnelle de principe de la délégation, composée de Mme SAEZ, Mme BIAGGI et M. GENZANA et d'agents de la collectivité, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
- de donner à la Présidente du Conseil départemental la capacité de délivrer des mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- de valider la prise en charge directe par la collectivité et ce, afin de notamment financer la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de séjours, des frais nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission, des dépenses nécessaires de séjour sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission,

- d'affecter prévisionnellement 80.000 € pour ce déplacement sur les lignes
- DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
- DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,
du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée